

## **INDICATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES**

### **Qui est responsable du traitement de données et qui est délégué à la protection des données ?**

#### **Le responsable du traitement de données est**

Société par actions de Dillinger Hüttenwerke  
Werkstr. 1  
66763 Dillingen  
Téléphone : +49 6831 47 0  
Fax : +49 6831 47 2212  
Adresse e-mail : info@dillinger.biz

Vous pouvez joindre le **délégué à la protection des données du groupe**, Monsieur Uwe Schneider, à l'adresse ci-dessus ou  
par tél. : +49 (0) 68 31 47- 71 51  
E-mail : uwe.schneider@stahl-holding-saar.de

### **Quelles sont les catégories de données que nous utilisons et d'où proviennent-elles ?**

Les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de nos relations d'affaires avec nos partenaires commerciaux. De plus, nous traitons des données à caractère personnel que nous avons obtenues auprès de tiers de manière fiable.

Nous traitons également des données à caractère personnel que nous avons reçues de manière fiable depuis des sources publiquement accessibles (par ex. Internet).

Parmi les catégories de données à caractère personnel à traiter, nous pouvons notamment inclure :

- des coordonnées, comme le nom et le prénom, la civilité, le titre, le titre professionnel, l'adresse professionnelle, le service, la hiérarchie, le numéro de téléphone professionnel, le numéro de téléphone mobile, le numéro de télécopie professionnel et l'adresse e-mail professionnelle, la langue ;
- des données relatives au traitement des demandes et des commandes ainsi qu'aux prestations de service, telles que des indications qui sont nécessaires au traitement des opérations de paiement ou à la prévention des fraudes, ou des indications relatives à l'utilisation de notre e-service, y compris la livraison et la facturation ;
- des données destinées à la réalisation de sondages auprès de nos clients, de campagnes de marketing, d'études de marché, de salons, de congrès ou d'actions et événements similaires ;
- des informations qui ont été collectées dans des sources publiquement disponibles ou dans des bases de données d'informations, ainsi que
- les données de journalisation obtenues lors de l'utilisation des systèmes informatiques.

### **Dans quelle finalité et sur quelle base juridique les données sont-elles traitées ?**

Nous traitons les données à caractère personnel en observant les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) ainsi que de toutes les autres lois pertinentes en vigueur.

Nous traitons des données à caractère personnel pour l'exécution d'un contrat dont la partie au contrat est la personne concernée ou pour la mise en œuvre de mesures précontractuelles à la demande de la personne concernée (art. 6 al. 1 b) RGPD). La finalité du traitement de données est principalement l'exécution de contrats. Les particularités relatives à la finalité du traitement de

données sont consultables dans les documents contractuels en question et dans les conditions générales de vente.

Dans la mesure où ceci est nécessaire, nous traitons également les données sur la base de l'Art. 6 al. 1 f) RGPD pour préserver les intérêts légitimes de tiers (par ex. autorités) ainsi que les nôtres. Ceci est notamment le cas pour empêcher des délits ou, dans le groupe, à des fins de conduite du groupe, pour la communication interne et à d'autres fins d'administration.

Si un consentement relatif au traitement de données à caractère personnel nous a été donné pour certaines finalités, la légitimité du traitement existe sur la base dudit consentement (Art. 6 al. 1 a) RGPD). Un consentement donné peut être révoqué à tout moment. Ceci vaut également pour la révocation de consentements qui nous ont été donnés avant l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données. Toutefois, la révocation n'a qu'un effet pour l'avenir. Les traitements qui sont effectués sur la base du consentement avant la révocation sont réputés légitimes.

En outre, nous traitons des données à caractère personnel lorsque le traitement est nécessaire pour satisfaire à des obligations légales (Art. 6 al. 1 c) RGPD). Sur la base des ordonnances européennes sur la lutte contre le terrorisme 2580/2001 et 881/2002, nous sommes en particulier tenus de comparer les données avec la liste dite « des organisations terroristes de l'UE » pour nous assurer que des fonds ou d'autres ressources économiques ne sont pas mis à disposition d'entreprises terroristes.

Nous traitons également les données à caractère personnel à des fins statistiques.

### **Qui reçoit les données ?**

Au sein de notre entreprise, seuls les personnes et organes (par ex. un service spécialisé) reçoivent les données à caractère personnel dont ils ont besoin pour satisfaire à nos obligations contractuelles et légales.

Au sein de notre groupe d'entreprises, les données sont transmises à certaines entreprises si celles-ci accomplissent des tâches de traitement de données de manière centralisée pour les entreprises liées au groupe (par ex. mise au rebut de dossiers).

En outre, nous pouvons transmettre les données à caractère personnel à d'autres destinataires (par ex. à des autorités) en dehors de l'entreprise dans la mesure où ceci est nécessaire à la satisfaction d'obligations contractuelles et légales.

D'autres destinataires de données peuvent être des organes pour lesquels un consentement à la transmission de données a été donné.

### **Quels droits de la protection des données peuvent être revendiqués par la personne concernée ?**

La personne concernée peut exercer un droit de **regard** sur les données enregistrées la concernant. En outre, elle peut exercer un droit de **rectification** et de **suppression** dans certaines circonstances. La personne concernée peut par ailleurs revendiquer un **droit de limitation du traitement** de ses données, un **droit de portabilité des données** ainsi qu'un **droit de restitution des données qu'elle a fournies** dans un format structuré, courant et lisible par une machine.

### **Droit d'opposition**

**Selon l'art. 21 RGPD, la personne concernée a le droit de s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel à des fins de publicité directe, sans fournir de raisons. Si nous traitons les données pour préserver des intérêts légitimes, la personne concernée peut s'opposer audit traitement pour des raisons qui découlent de sa situation particulière. Nous ne traitons alors plus les données à caractère personnel, à moins que nous ne puissions apporter la preuve de raisons impérieuses et légitimes concernant le traitement qui ont la préséance sur les intérêts, droits et libertés de la personne concernée ou à moins que le traitement ne serve à la revendication, à l'exercice ou à la défense de droits.**

### **À qui la personne concernée peut-elle s'adresser ?**

La personne concernée a la possibilité d'adresser son recours au délégué à la protection des données du groupe désigné plus haut ou à l'autorité de surveillance en matière de protection des données.

### **Combien de temps les données sont-elles enregistrées ?**

Nous supprimons des données à caractère personnel dès lors qu'elles ne sont plus nécessaires aux finalités susmentionnées. À l'issue de la relation commerciale, les données à caractère personnel sont stockées tant que nous y sommes légalement contraints. Cette condition dépend régulièrement d'obligations légales de preuve et de conversation. En outre, il se peut que des données à caractère personnel soient conservées sur la durée pendant laquelle des droits peuvent être revendiqués à notre encontre (délai légal de prescription de trois à trente ans).

### **Qui est tenu de fournir les données ?**

Dans le cadre de la relation commerciale, les partenaires commerciaux doivent fournir les données à caractère personnel qui sont nécessaires à la constitution, à l'organisation et à la cessation de la relation commerciale, ainsi qu'à la satisfaction des obligations contractuelles qui y sont liées ou à la collecte desquelles nous sommes légalement tenus. À défaut desdites données, nous ne serions en règle générale pas en mesure d'exécuter le contrat.